

## LA CLASSIFICATION DE HANDICAP

Les possibilités motrices de chacun étant différentes, le candidat sera préalablement classé, par ses référents. Une fois déterminées, ces caractéristiques seront utilisées pour toutes les épreuves ouvertes à cette catégorie de handicap.

### ACTIVITES PRATIQUES DEBOUT

CLASSES	DESCRIPTION DU HANDICAP
DEBOUT 1	Handicap sévère des membres inférieurs et supérieurs + problème d'équilibre. <b>Exemples*</b> : I.M.C athétosiques ou spastiques, quadriplégiques, Certains poliomyélitiques, troubles cérébelleux, etc...
DEBOUT 2	- Handicap modéré des membres inférieurs, gênant la course et les prises d'élan + handicap de la partie supérieure du tronc et des membres. - Handicap des membres inférieurs + atteinte légère du bras utilisé dans la pratique sportive. - Atteinte sévère d'un hémicorps, gênant la course et les prises d'élan. <b>Exemples*</b> : I.M.C spastiques, Hémiplégiques graves, Littles, Arthrogyposes, Amputés, Handicaps asymétriques membres inférieurs membres supérieurs, traumatisés crâniens
DEBOUT 3	- Handicap léger des membres inférieurs avec possibilité d'élan + bons membres supérieurs. - Bons membres inférieurs mais handicap d'un bras. - Problème de tronc. - Atteinte légère d'un hémicorps. - Handicap fonctionnel avec légère incoordination. <b>Exemples*</b> : Scoliotiques avec corset, Poliomyélitiques légers, Hémiplégiques légers, Amputés d'un bras ou tibial appareillé, I.M.C léger, etc...
DEBOUT 4	- Forme minimale de handicap selon la classification officielle (HANDICAPS LIMITES). - "NORMAUX" sans handicap apparent, non décelable sans examens approfondis. - Forme minimale d'atteinte hémiplégique ou quadriplégique permettant de courir sans asymétrie. Peut avoir un handicap très léger par incoordination, capable de courir et de sauter librement. - Atteinte minimale d'un seul membre supérieur avec : o une perte maximum de 20 points au testing musculaire des 2 membres supérieurs, o ou une amplitude articulaire de l'épaule supérieure à 135°, o ou une extension du coude supérieure à 45°, o ou une amplitude articulaire du poignet qui peut être limitée, o ou une amputation siège au niveau du poignet ou d'un ou plusieurs doigts. - Atteinte minimale d'un seul membre inférieur avec : o une perte maximum de 10 points au testing musculaire des 2 membres inférieurs, o ou une amplitude articulaire de la hanche supérieure à 60° dans la flexion extension, o ou une perte de l'extension du genou inférieure à 30°, o ou une amplitude articulaire de la cheville qui peut être limitée. - Ou raccourcissement des membres inférieurs de moins de 7 cm. - Ou scoliose inférieure à 60° d'angulation. - Ou nanisme supérieur à 145 cm.

### ACTIVITES PRATIQUES EN FAUTEUIL

CLASSES	DESCRIPTION DU HANDICAP
FAUTEUIL E	Candidat utilisant habituellement le fauteuil électrique comme mode de déplacement.
FAUTEUIL 1	- Peu de capacités motrices des membres supérieurs et inférieurs, - Peu de préhension des mains et peu d'équilibre du tronc, - Déplacements en fauteuil roulant en propulsion manuelle (lentement ou asymétriquement) ou podale. <b>Exemples*</b> : Tétraplégiques, Handicapés des membres supérieurs et inférieurs, I.M.C athétosiques ou spastiques, Hémiplégiques, Myopathes, Troubles cérébelleux, etc...
FAUTEUIL 2	- Bonne motricité des membres supérieurs mais peu d'équilibre du tronc, - Motricité incomplète des membres supérieurs avec un bon équilibre du tronc. <b>Exemples*</b> : Paraplégiques et Poliomyélitiques sans abdominaux (lésion vertébrale de niveau métamérique D4 à D10), I.M.C avec bons membres supérieurs mais problèmes d'équilibre du tronc, Candidats avec corset, etc...
FAUTEUIL 3	- Bonne motricité des membres supérieurs avec un bon équilibre du tronc en fauteuil. <b>Exemples*</b> : Paraplégiques et poliomyélitiques avec de bons abdominaux (lésion vertébrale D11 et moins), I.M.C avec de bons membres supérieurs et abdominaux, Amputés membres inférieurs pratiquant en fauteuil roulant, etc...

#### ATTENTION !

\* : Les exemples utilisés dans les catégories de la classification « debout » et « fauteuil » ci-dessus ne sont qu'un repère pour signaler le type de handicap et l'appartenance à une catégorie donnée en fonction de l'évaluation fonctionnelle qui aura été réalisée. Chaque type de handicap décrit présente des degrés d'atteinte différents. Un même type de handicap peut en fonction du degré d'atteinte placer le sportif dans une classe différente.